



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 8 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Radiation de M. Yvan Colonna du répertoire des détenus particulièrement signalés (DPS).

Le Premier ministre a décidé ce jour de la radiation de M. Yvan Colonna du répertoire des détenus particulièrement signalés (DPS).

Cette décision, prise dans le cadre du décret n° 2020-1293, se fonde sur la particulière gravité de la situation de santé de M. Colonna et s'appuie sur l'avis rendu ce jour par la commission de la maison centrale d'Arles.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr